

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le deux février deux mille vingt-quatre à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	26/01/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	09/02/2024

OBJET :

**Avis au titre du Code de l'Environnement et relatif à l'installation du nouvel abattoir
municipal situé quartier Moulin du Pré**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Bruno PATRON , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Catherine ASSO, M. Alain BLANC procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Cédryc AUGUSTE, M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Richard GAZIGUIAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Ville de Gap a mis en œuvre le projet de construction d'un nouvel abattoir multi-espèces sur le site du moulin du Pré.

Ce projet est soumis aux dispositions du Code de l'Environnement et plus précisément à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

De ce fait, la Ville de Gap a sollicité l'autorisation environnementale nécessaire pour exploiter un abattoir d'animaux de boucherie.

Il convient de rappeler les principaux éléments ayant motivé le projet et la demande d'autorisation :

- L'abattoir actuel situé sur la zone du Moulin du Pré est un outil d'abattage multi-espèces, prestataire de services d'une capacité annuelle de 3 800 tonnes. L'activité du site est environ croissante depuis environ 7 ans.
- La Ville de Gap est propriétaire de cet équipement territorial, dont elle confie la gestion, dans le cadre d'une Délégation de Services Publics, à la coopérative SICABA (S.I.C.A d'abattage du Bétail Alpin).
- Cet abattoir construit en 1986 est vieillissant, il ne correspond plus aux normes et aux exigences réglementaires en vigueur en matière de sécurité sanitaire, d'environnement, de condition de travail et de protection animale. Ses capacités seront, à court termes, également limitées et les possibilités d'extensions sur le terrain actuel ne sont pas suffisantes.
- De plus, son arrêté d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE, datant de 1986, est également obsolète et nécessite la constitution et le dépôt d'un nouveau dossier de demande d'autorisation.

Ainsi, en vue de la mise en service du nouvel abattoir, prévue prochainement, et dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale adressée à la Préfecture des Hautes Alpes, une participation du public par voie électronique a été lancée.

Cette consultation s'est déroulée du 4 décembre 2023 au 4 janvier 2024 inclus.

La Ville de Gap a été sollicitée par la Préfecture des Hautes-Alpes afin que son Conseil Municipal émette un avis sur la demande d'autorisation déposée, autrement dit sur l'implantation du nouvel abattoir sur son territoire.

Cet avis doit être communiqué en Préfecture afin d'être pris en compte en vue de l'obtention de l'autorisation environnementale requise pour un établissement d'abattage d'animaux.

Décision :

Vu le Code de l'Environnement,

Il est proposé sur avis favorables des commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique, et des Finances réunies respectivement les 23 et 25 janvier 2024 :

Article unique : d'émettre un avis favorable à l'installation du nouvel abattoir municipal situé quartier Moulin du Pré et sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de réalisation d'un établissement d'abattage d'animaux sur la Commune de Gap.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

- ABSTENTION(S) : 4

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Esther GONON

La Maire-Adjointe


Maryvonne GRENIER

Le Secrétaire de Séance


Richard GAZIGUIAN

Transmis en Préfecture le : - 9 FEV 2024

Affiché ou publié le : - 9 FEV 2024